

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 30 NOVEMBRE 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

M. Claude NAHOUM par Mme Cécile HELLE durant la présentation de la délibération numéro 6  
M. Marc SIMELIERE par M. Sébastien GIORGIS  
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS  
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD durant la présentation de la délibération n°5  
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

M. Jean-Pierre CERVANTES  
M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture : 084-218400075-20241130-lmc1X010001b0fb-DE

Date de télétransmission : 09-12-2024

Date de réception en préfecture : 9 DÉCEMBRE 2024

## 30

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS : Exonération totale de la redevance conteneurs collecte de vêtements au profit de l'entreprise à but socio-économique le Relais de Provence à compter de l'année 2024.**

**Mme LEFEVRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Entreprise agréée par l'Etat, "Le Relais de Provence" est le seul opérateur industriel à maîtriser toute la chaîne de la valorisation textile en France, de la collecte jusqu'au recyclage.

Leader français dans la collecte, le tri et la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures, il favorise la création d'emplois durables (60% des salariés du Relais sont en Contrat à Durée Indéterminée) et l'optimisation du bilan carbone. Plus de 120 000 tonnes de produits ont été récoltés en 2023 ce qui représente 55% de la collecte en France.

Le Relais dispose de 14 centres de tri conventionnés Eco TLC (Textile, linge, chaussures). Ces centres sont localisés au coeur des périmètres de collecte, permettant ainsi de réduire considérablement l'empreinte carbone de l'activité.

Cette activité s'inscrit donc dans une démarche éco-responsable en faveur de la transition écologique et énergétique en lien avec le plan climat air territorial du Grand Avignon et le plan de sobriété énergétique mis en place par la ville d'Avignon en 2022 ainsi que son plan local pour le climat.

Aussi il est proposé d'accorder une exonération totale de leur redevance d'un montant de 313,80 € pour l'année 2024 et les années suivantes.

Le permissionnaire sera destinataire d'un courrier précisant la période, la nature et le montant de la redevance "conteneurs de collecte de vêtements" qui fera l'objet de cette exonération.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu la loi 95-504 du 22 juin 1994 portant règles des finances publiques locales et de la comptabilité publique locale et les textes d'application subséquents.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Qualité de vie et de ville, sécurité et tranquillité publique

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une exonération totale de la redevance d'Occupation du Domaine Public "conteneurs de collecte de vêtements" au bénéfice de l'entreprise à but socio-économique "Le Relais de Provence" à compter de l'année 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

**ADOPTE**



Le Maire  
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance  
Mme Martine CLAVEL

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 9 DÉCEMBRE 2024**

**ACTE PUBLIE LE 12 DECEMBRE 2024**